

Avis de vente aux enchères publiques N°AAOP/OMS/ADM/GIN/2018/04/002

Le Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé en Guinée procède à une vente aux enchères des véhicules reformés suivants qui sont exposés dans l'enceinte du parking de l'OMS situé en face du bureau de la Représentation de l'OMS en Guinée sis Immeuble Bah, Cameroun à côté de l'ancien Bureau PMU :

1. Un véhicule Toyota Corolla 5 places immatriculé 56-CD-3
2. Un véhicule Toyota Land cruiser 5 places immatriculé OMS-OI-9
3. Un véhicule Nissan Patrol 5 places immatriculé OMS-OI-37
4. Un véhicule Nissan Patrol 5 places immatriculé OMS-OI-41

CONDITIONS DE VENTE :

La vente est régie suivant les modalités ci-après :

1. La vente est ouverte au public sans restriction, pour un ou plusieurs véhicules.
2. La vente s'effectue par Appel d'offres. La personne offrant le meilleur prix obtiendra le véhicule.
3. Les personnes intéressées peuvent venir voir les véhicules concernés au lieu sus-indiqué, du 27 mars au 27 avril 2018 de 08h00 à 16h00.
4. Les potentiels acquéreurs sont priés d'élaborer leurs offres selon les instructions contenues dans la fiche de soumission attachée au présent avis. Toutes les offres doivent être soumises via le portail Guinee Bids par l'adresse guineebids@who.int

L'offre devra préciser le numéro d'immatriculation du véhicule, le prix proposé (en chiffres et en lettres), le nom du soumissionnaire, le numéro de téléphone, la date et la signature (**Remplir la fiche de soumission**).

5. Les soumissionnaires les plus offrants seront contactés par l'Organisation mondiale de la Santé dans un délai maximum de 7 (sept jours ouvrables) à compter de la date de clôture de réception des offres.
6. L'enlèvement des véhicules se fera une fois les formalités administratives finalisées (sur présentation des documents de paiement des droits de douanes et paiement intégral du montant de l'offre).
7. Si le paiement intégral des droits de douane et de l'offre n'est pas fait avant le 10 mai 2018 soit dix jours ouvrables après la notification, l'OMS se verra dans l'obligation d'annuler la transaction.

Si le paiement complet n'est pas fait dans les délais mentionnés au point 7 ci-dessus, l'OMS se verra dans l'obligation d'annuler la transaction et proposera l'article à la seconde offre la mieux-disante.

Les droits de douane éventuellement payés par le potentiel acquéreur ne lui seront pas remboursés par l'OMS.

8. La vente des véhicules se fait « en l'état » sans aucune garantie de pièces ou de main d'œuvre de la part de l'OMS.
9. L'enlèvement doit s'effectuer au plus tard le 10 mai, et ce, après présentation du justificatif de paiement délivré par la Caisse.
10. La vente des véhicules se fait « en l'état », et aucune réclamation ne sera acceptée pendant et après enlèvement.
11. Toute personne pour qui les conditions énoncées ci-dessus ne conviendraient pas est invitée à s'abstenir de déposer son offre.

FICHE DE SOUMISSION DES OFFRES

OFFRE POUR VEHICULE USAGE - AAOP/OMS/ADM/GIN/2018/03/002	
N° d'immatriculation du véhicule et marque	
Prix proposé (en GNF)	(en chiffres) -----
	(en lettres) -----
Nom du soumissionnaire	
Numéro de téléphone	
Date de visite au parking	
Date de soumission	
Signature	

NB : Les offres présentées par d'autres méthodes ne seront pas considérées.